

MAXULA PLACEMENT SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2018

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2018, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 19.533.849, un actif net de D : 19.488.695 et un bénéfice de la période de D : 171.425.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 27 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	10	187 012	207 112	823 287
Revenus des obligations et valeurs assimilées		187 012	207 112	816 123
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	7 164
Revenus des placements monétaires	11	21 684	27 988	100 118
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		208 696	235 100	923 405
Charges de gestion des placements	12	(43 283)	(43 480)	(177 803)
REVENU NET DES PLACEMENTS		165 413	191 620	745 602
Autres charges	13	(5 376)	(5 448)	(22 306)
Contribution conjoncturelle		-	(16 629)	(67 438)
RESULTAT D'EXPLOITATION		160 037	169 543	655 858
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 084)	7 181	(27 623)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		158 953	176 724	628 235
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 084	(7 181)	27 623
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 418)	12 401	40 430
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		16 806	-	2 724
RESULTAT DE LA PERIODE		171 425	181 944	699 012

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2018	Période du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>171 425</u>	<u>181 944</u>	<u>699 012</u>
Résultat d'exploitation	160 037	169 543	655 858
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(5 418)	12 401	40 430
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16 806	-	2 724
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(635 701)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>241 864</u>	<u>(2 998 328)</u>	<u>(4 414 434)</u>
Souscriptions			
- Capital	5 600 856	11 728 206	36 936 859
- Régularisation des sommes non distribuables	1 982	5 195	42 531
- Régularisation des sommes distribuables	217 017	452 085	1 216 816
Rachats			
- Capital	(5 365 865)	(14 639 707)	(41 221 206)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 031)	(4 667)	(44 138)
- Régularisation des sommes distribuables	(210 095)	(539 440)	(1 345 296)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>413 289</u>	<u>(2 816 384)</u>	<u>(4 351 123)</u>
ACTIF NET			
En début de période	19 075 406	23 426 529	23 426 529
En fin de période	19 488 695	20 610 145	19 075 406
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	183 378	226 064	226 064
En fin de période	185 714	197 056	183 378
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>104,939</u>	<u>104,590</u>	<u>104,022</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>0,88%</u>	<u>0,93%</u>	<u>3,52%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2018

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018, à D : 15.301.722 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		14 384 168	14 842 518	76,16%
Obligations des sociétés		4 478 715	4 589 737	23,55%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7 %	1 500	30 000	31 404	0,16%
Obligations AIL 2014-1 au taux de 7,3 %	2 500	100 000	103 904	0,53%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	2 000	105 022	108 085	0,55%
Obligations AMEN BANK SUB 2014 au taux de 7,35%	2 000	80 000	80 425	0,41%
Obligations ATB SUBORDONNE 2017 CAT A au taux de TMM+2,05%	7 000	700 000	701 858	3,60%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	60 000	61 297	0,31%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	2 000	120 000	120 690	0,62%
Obligations ATTIJARI BANK SUB 2015 au taux de 7,4 %	2 500	150 000	153 722	0,79%
Obligations ATTIJARI LEASING 2016-1 au taux de 7,75 %	3 000	300 000	312 791	1,60%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	35 000	35 245	0,18%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,3 %	1 500	42 863	43 673	0,22%
Obligations BTK 2014-1 au taux de 7,35%	4 000	160 000	162 758	0,84%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	30 000	30 534	0,16%
Obligations CIL 2014-1 CAT A au taux de 7,2%	2 500	100 000	104 103	0,53%
Obligations CIL 2014-2 au taux de 7,6%	3 500	140 000	141 423	0,73%
Obligations CIL 2015-1 au taux de 7,65%	2 000	120 000	125 835	0,65%
Obligations CIL 2016-1 au taux de 7,5%	2 000	160 000	168 416	0,86%

Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9 %	1 200	24 000	25 158	0,13%
Obligations HL 2014-1 au taux de 7,65%	3 500	140 000	143 592	0,74%
Obligations HL 2015-1 au taux de 7,72%	2 000	120 000	122 579	0,63%
Obligations HL 2015-2 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	200 138	1,03%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	93 280	93 378	0,48%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	40 000	41 105	0,21%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	20 000	20 177	0,10%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	90 000	90 825	0,47%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-1 au taux de 7,2%	1 000	40 000	42 134	0,22%
Obligations TUNISIE LEASING 2014-2 CAT B au taux de 7,8%	3 000	240 000	244 390	1,25%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2015-1 CAT B au taux de 7,9%	1 500	150 000	157 168	0,81%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-1 CAT B au taux de 7,85%	2 000	200 000	211 046	1,08%
Obligations TUNISIE LEASING 2015-2 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	200 951	1,03%
Obligations TUNISIE LEASING 2016-1 CAT B au taux de 7,75%	2 000	200 000	212 264	1,09%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	140 000	144 214	0,74%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	28 550	28 869	0,15%
Obligations UIB SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4 %	2 000	120 000	125 586	0,64%
Emprunt National		229 445	240 455	1,23%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT B au taux de 6,15%	1 000	80 000	83 073	0,43%
Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	87 500	90 971	0,47%
Obligations EMPRUNT NATIONAL 14 CAT A au taux de 5,95%	13 399	61 945	66 411	0,34%
Bons du trésor assimilables		9 676 008	10 012 326	51,38%
BTA 10-2018 - 5,5%	200	193 450	203 551	1,04%
BTA 03-2019 - 5,5%	200	196 180	199 739	1,02%
BTA 02-2020 - 5,5%	450	434 780	447 246	2,29%
BTA 10-2020 - 5,5%	1 163	1 122 848	1 167 126	5,99%
BTA 01-2021 - 5,75%	900	871 150	894 704	4,59%

BTA 02-2022 - 6%	400	388 450	394 688	2,03%
BTA 05-2022 - 6,9%	700	769 500	761 469	3,91%
BTA 08-2022 - 5,6%	500	478 400	502 335	2,58%
BTA 04-2023 - 6%	1 000	968 550	1 024 789	5,26%
BTA 01-2024 - 6%	500	478 300	488 903	2,51%
BTA 04-2024 - 6%	900	866 050	918 650	4,71%
BTA 03-2026 - 6,3%	700	678 400	684 348	3,51%
BTA 10-2026 - 6,3%	1 300	1 259 250	1 297 735	6,66%
BTA 04-2028 - 6,7%	1 000	970 700	1 027 043	5,27%
Titres des Organismes de Placement Collectif		451 489	459 204	2,36%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 317	451 489	459 204	2,36%
Total		14 835 657	15 301 722	78,52%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				78,33%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018 à D : 4.125.138 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% Actif net
Dépôt à vue		3 703 708	3 725 944	19,12%
Banque Nationale Agricole		3 703 708	3 725 944	19,12%
Billet de trésorerie	400 000	397 986	399 194	2,05%
SOMOCER au 13/04/2018 (30 jours) au taux de 7,6%	400 000	397 986	399 194	2,05%
Total général		4 101 694	4 125 138	21,17%
Pourcentage par rapport au total des Actifs				21,12%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2018 à D : 106.980, contre D : 64.521 au 31 mars 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Solde des souscriptions et rachats	106 912	64 421	-
Autres	68	100	89
Total	106 980	64 521	89

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2018 à D : 43.283, contre D : 43.480 au 31 mars 2017 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Maxula Bourse	28 920	29 149	27 825
Banque Nationale Agricole (dépôt)	8 618	8 599	8 208
Banque Nationale Agricole (distribution)	5 745	5 732	5 472
Total	43 283	43 480	41 505

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2018 à D : 1.871, contre D : 18.464 au 31 mars 2017 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	1 691	1 635	1 587
TCL	180	200	180
Contribution conjoncturelle	-	16 629	-
Total	1 871	18 464	1 767

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2017

Montant	18 446 997
Nombre de titres	183 378
Nombre d'actionnaires	512

Souscriptions réalisées

Montant	5 600 856
Nombre de titres émis	55 677
Nombre d'actionnaires nouveaux	114

Rachats effectués

Montant	(5 365 865)
Nombre de titres rachetés	(53 341)
Nombre d'actionnaires sortants	(114)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 418)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	16 806
Régularisation des sommes non distribuables	(49)
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2018

Montant	18 693 327
Nombre de titres	185 714
Nombre d'actionnaires	512

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 187.012, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018, contre D : 207.112 à l'issue de la même période close le 31 mars 2017, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	64 738	73 224	276 081
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	122 274	133 888	540 042
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	-	-	7 164
TOTAL	187 012	207 112	823 287

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 à D : 21.684, contre D : 27.988 à l'issue de la même période close le 31 mars 2017, il représente le montant des intérêts courus sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2018	du 01/01 au 31/03/2017	Année 2017
Intérêts des dépôts à vue	14 329	5 919	42 773
Intérêts des certificats de dépôt	-	1 323	1 323
Intérêts des billets de trésorerie	7 355	20 746	56 022
TOTAL	21 684	27 988	100 118

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 à D : 43.283, contre D : 43.480 à l'issue de la même période close le 31 mars 2017, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2017</u>	<u>Année 2017</u>
Commission de gestion	28 920	29 149	119 198
Commission de dépôt	8 618	8 599	35 163
Commission de distribution	5 745	5 732	23 442
Total	43 283	43 480	177 803

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2018 à D : 5.376, contre D : 5.448 à l'issue de la période close le 31 mars 2017, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2017</u>	<u>Année 2017</u>
Redevance du CMF	4 820	4 858	19 866
TCL	555	588	2 310
Autres	1	2	130
Total	5 376	5 448	22 306

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.